

Plan d'accès

Réponse accompagnée,
Réponse partagée
Le 16 janvier 2018 à Vannes

Modalités d'inscription

Inscription en ligne uniquement via le lien suivant :

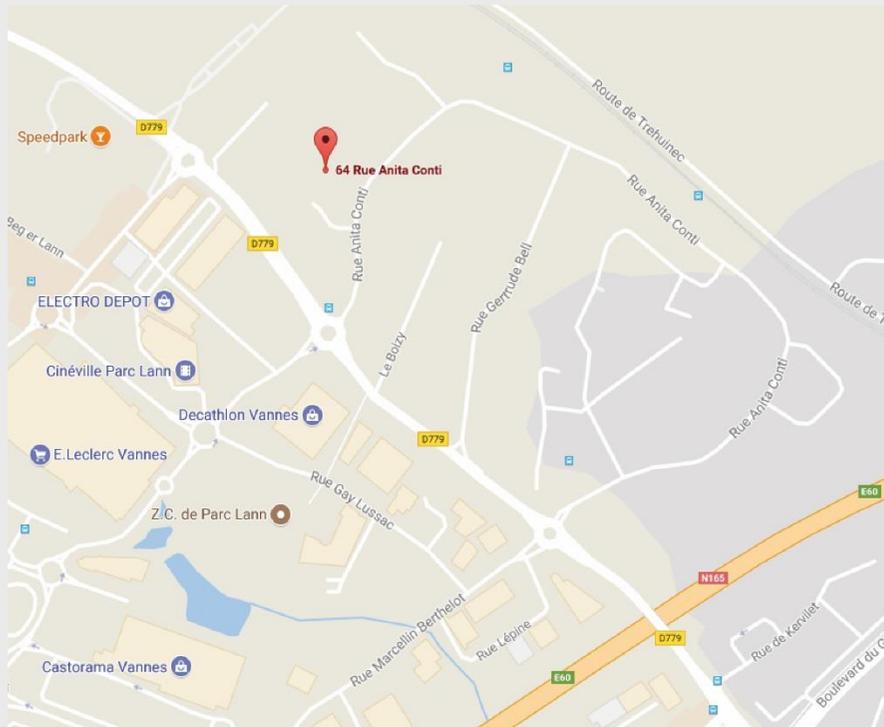
<http://www.creai-bretagne.org/form/27-rapt56-inscription.html>

Pour tout renseignement complémentaire
vous pouvez contacter le CREAI de Bretagne (02 99 38 04 14)

Salles 1 et 2

Direction générale des interventions sanitaires et sociales (DGISS)

64 rue Anita Conti, Vannes



Réponse accompagnée,
Réponse partagée

Faciliter ensemble les parcours des personnes en situation de handicap

16 janvier 2018, de 14 h à 17 h

Salles 1 et 2, DGISS, Vannes



Avec l'appui du



Argumentaire

Réponse accompagnée,
Réponse partagée
Le 16 janvier 2018 à Vannes



Au 1^{er} janvier 2018, la « **Réponse accompagnée pour tous** » sera généralisée sur tous les départements. Les acteurs du Morbihan se sont engagés dans la démarche dès 2016.

La démarche « Une Réponse accompagnée pour tous » se fonde notamment sur l'approche par les « **parcours de vie** » invitant au **décloisonnement des réponses** et au dépassement de la logique de « places ». Elle se fonde également sur le « **principe de subsidiarité** », l'accompagnement dans le milieu ordinaire étant à rechercher chaque fois que possible et, « *à défaut, dans le milieu le moins spécialisé possible* ».

Cette démarche a pour ambition de faciliter la coresponsabilité de l'ensemble des acteurs : conseils départementaux, maisons départementales des personnes handicapées (MDPH/MDA), agences régionales de santé (ARS), directions de l'inspection académique, Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), gestionnaires d'établissements de santé et médico-sociaux, associations... Un des outils de déploiement d'une réponse territorialisée accompagnée pour tous (axe 2) est le **contrat partenarial**.

Les évolutions attendues portent à la fois sur l'organisation des institutions concernées, sur les pratiques professionnelles d'élaboration des réponses et d'accompagnement, sur les coopérations entre les acteurs ainsi que sur les échanges d'information.

Cette demi-journée départementale sera l'occasion de présenter le contrat partenarial dans le Morbihan et de partager des expériences de réponses alternatives pour les personnes en situation de handicap.

Programme

Réponse accompagnée,
Réponse partagée
Le 16 janvier 2018 à Vannes

14 h 00 Café d'accueil

Après-midi animé par Pascal THEBAULT, Directeur du CREAI de Bretagne

14 h 30 Introduction

- ↳ Jean-Rémy KERVARREC, Vice-président en charge de l'Autonomie, Conseil départemental du Morbihan
- ↳ Claire MUZELLEC KABOUCHE, Directrice de la Délégation Départementale Morbihan de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

14 h 45 Présentation du contrat partenarial du Morbihan

- ↳ Pascale EVEN, Direction de l'autonomie, Conseil départemental du Morbihan
- ↳ Brigitte EVENNOU, Direction de l'autonomie, Conseil départemental, MDA
- ↳ Véronique GRIT, Délégation Départementale Morbihan de l'ARS Bretagne
- ↳ Fabienne GUINARD, Inspectrice de l'Education nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés
- ↳ Un représentant de la Caisse primaire de l'assurance maladie
 - *Echanges avec la salle*

15 h 15 Retours d'expériences : des réponses alternatives pour les personnes handicapées en situation de rupture ou risque de rupture de parcours

- ↳ Rachelle LE DUFF, CREAI de Bretagne
 - *Echanges avec la salle*

16 h 15 Enjeux et perspectives de l'évolution de l'offre

- ↳ Anne-Yvonne EVEN, Directrice-adjointe Parcours, ARS Bretagne
- ↳ Anne MORVAN-PARIS, Directrice générale, Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales, Conseil départemental du Morbihan

16 h 45 Mot de synthèse par le CREAI de Bretagne